

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENT SEXISTE



Voie d'accès

Formation Continue

Éligible au CPF

OUI

NON

Public

- Membre élu ou suppléant du comité social et économique

Pré-requis

- Pas de pré-requis pour cette formation

Modalités et délais d'accès

- Entrée possible en fonction de la demande
- Effectif minimum de 4 personnes et de 10 personnes maximum
- Inscriptions possibles toute l'année
- Selon le calendrier en cours et le délai d'acceptation des financeurs.

Objectifs pédagogiques

- Appliquer la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
- Identifier son rôle et ses missions de référent ainsi que celui de ses interlocuteurs
- Faire face à des situations de crise

Moyens à mettre à disposition par l'entreprise

- Salle de formation équipée d'un paperboard et d'un vidéo projecteur

Durée

- 1 jour (7 heures)

Date

- 12 juin 2025

Horaires

- 9h00-17h00 (ou spécifiques à définir)

Participants

- 10 personnes

Tarifs de la formation

- 350€ net de taxe

Validation de la formation

- Attestation de stage remise à chaque participant.

Contact

FORMATION CONTINUE
fc.ccivf@campus120.cci.fr
05 49 37 44 68

Lieu de la formation

Site de Poitiers
CCI de la Vienne - Campus 120
120 rue du Porteau
86000 Poitiers

Programme & Contenu

1/ Appliquer la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes

Cerner les enjeux en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Quelle est la mission du référent ?

Intégrer les obligations légales relatives à la protection des salariés

Maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel

Distinguer les autres formes de violence au travail

Légitimer le dialogue dans l'entreprise pour favoriser la prévention

Prévenir les risques au travers de son rôle de référent

Définir son mode opératoire et développer son savoir-faire d'acteur de la prévention

Détecter les situations à risques et les moyens de prévention

Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités : direction et managers, médecin du travail, inspecteur du travail, référents CSE et référents RH

2 / Identifier son rôle et ses missions de référent ainsi que celui de ses interlocuteurs

Accueillir le signalement d'un agissement sexiste ou d'un harcèlement sexuel présumé

Confidentialité

Neutralité

Comment faire preuve d'écoute active et d'empathie ?

Comment recueillir les éléments avec rigueur ?

Détecter l'origine du risque et ses conséquences sur la personne

Accompagner l'auteur du signalement d'un agissement sexiste ou de harcèlement sexuel présumé

Informations à transmettre à la personne suite à son signalement

Etapes de la procédure d'enquête interne

Quid des acteurs et actrices internes/externes, vers qui orienter la personne ?

3 / Faire face à des situations de crise

Mettre en oeuvre les moyens juridiques à la disposition des élus

Intégrer concomitamment le devoir du respect de la confidentialité et du devoir d'alerte

Préparer les éléments pour transmettre les informations aux interlocuteurs pertinents

Gérer les relations officielles et « off » avec la direction et les managers

Intégrer les procédures des droits d'alerte et de retrait ainsi que les recours contentieux

Préparer une phase contentieuse en matière de harcèlement sexuel

Réagir de manière adaptée

Contrôle émotionnel et comportemental

Développer la coopération avec l'ensemble parties prenantes

Focus sur le référent harcèlement direction

Panel d'actions et réactions possibles face aux agissements sexistes au travail

Quels interlocuteurs à impliquer selon les cas de figure ?

Méthodes et moyens pédagogiques

- Démonstrations, exercices pratiques et mises en situations
- Méthodes transmissives et interrogatives : supports visuels et écrits, études de cas.

Modalités d'évaluations

- Formation non certifiante
- Les connaissances sont évaluées au fil des mises en pratique conformément aux objectifs visés
- Délivrance d'une attestation de formation



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Cofinancé par
l'Union Européenne



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos établissements sont engagés dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des centres de formation, en collaboration avec le Centre Ressource Formation Handicap. Pour connaître la faisabilité de votre projet de formation, contactez directement notre référent handicap : referent-handicap@campus120.cci.fr

- Une expérience de +30 ans dans la formation et de connexion avec les entreprises de la Vienne
- Un accompagnement dans vos recherches d'entreprises
- Des salles de cours équipées selon les spécialités : laboratoire, cuisine, restaurant, bar, boutique...
- Un site convivial de 6 hectares, avec parking, gymnase, espaces verts, restauration ...

CCI de la Vienne - CAMPUS 120
120 rue du Porteau - 86000 POITIERS
Tél : 05 49 37 44 50

Document non contractuel
Mise à jour : 15 mai 2025



www.campus120.fr

